

**ABONNEMENT.**  
**STANDARD :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG,  
 Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne . . . 30 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.  
**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
5 Décembre 1879.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi.

Il est deux heures et demie lorsque le président donne lecture d'une demande d'interpellation sur la politique intérieure du cabinet déposée par M. Brisson et plusieurs de ses collègues.

M. Waddington demande la discussion immédiate.

M. Brisson monte à la tribune. Il rend un hommage ironique à la fermeté du langage tenu mardi par le président du conseil, mais il a le regret de constater que la fermeté du gouvernement s'est rarement manifesté par des actes.

Il y a dix mois qu'un projet de loi sur la réforme de la magistrature aurait dû être déposé; on l'attend encore.

Il y a dans la Chambre une majorité unie, active, agissante; elle s'est manifestée avant-hier dans le vote sur la proposition Boysset, et le ministère n'en fait rien; il la gêne, l'embarrasse, entrave son action par ses hésitations, ses indécisions, ses contradictions.

Ce n'est pas la majorité qui manque au cabinet, c'est le cabinet qui manque à la majorité.

Vous prétendez, ajoute l'orateur, que vous avez un programme. Qu'attendez-vous donc pour le produire?

Mardi, au moment de l'ouverture de la discussion de la proposition Boysset, tendant à la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, M. le garde des sceaux a cru devoir faire des réserves sur « le principe et les conséquences du principe » de la proposition et, sans crainte de se contredire, il a admis ce principe en votant en faveur de cette proposition.

L'orateur examine la question de l'épuration. Il reproche au ministre de l'intérieur de conserver à leur poste des fonctionnaires

hostiles à la République; à M. le ministre de la guerre, de ne pas avoir destitué M. de Carayon-Latour, d'avoir maintenu en place M. le maréchal Canrobert. (Vifs applaudissements sur quelques bancs de la gauche.)

Quel est l'effet de cet esprit d'hésitation et d'indécision? C'est d'encourager les ennemis de la République, et de créer et d'entretenir l'anarchie entre les différents services publics, de déconsidérer le gouvernement et de compromettre la cause républicaine.

Il faut pourtant mettre un terme à cet état de choses.

L'orateur insiste sur ce fait qu'une majorité de 320 membres républicains s'est manifestée dans le vote de la proposition Boysset; c'est avec cette majorité qu'il faut gouverner (évidemment l'orateur demande l'exclusion du centre gauche).

Après la question des fonctionnaires, celle de l'amnistie. M. Brisson déclare que cette dernière doit être promptement résolue et reproche au ministère d'user de toute son influence pour empêcher cette solution.

A moins qu'il ne se fasse une révolution complète dans l'esprit, dans les intentions, dans les actes du ministère, la Chambre ne saurait accorder sa confiance au ministère.

La République doit être une forme de gouvernement de progrès et qui réalise toutes les réformes nécessaires; avec le cabinet actuel, elle ne pourra accomplir sa mission.

Des applaudissements assez peu nombreux saluent l'orateur à sa descente de la tribune.

Dans un langage d'une fermeté quelque peu affectée, M. Waddington déclare qu'il est dans le parti républicain des principes dangereux que le cabinet est décidé à combattre.

On a accusé le gouvernement de manquer de résolution. Est-ce que sans l'initiative du gouvernement les Chambres seraient rentrées à Paris? (Rires.)

On a dit que le gouvernement manquait d'esprit d'initiative. Y a-t-il eu jamais un

gouvernement qui eût moins besoin d'être poussé?

On reproche au gouvernement de n'avoir rien fait. Malgré la gêne, la misère résultant des mauvaises récoltes de l'année, l'ordre n'a jamais été troublé; de nombreuses et utiles réformes ont déjà été opérées; la République est devenue vraiment républicaine. N'est-ce donc rien que tout cela?

(La voix de l'orateur parvient difficilement à nos oreilles. A chaque instant les cris: « Plus haut! On n'entend rien! » retentissent dans la salle.)

M. le garde des sceaux a déclaré que le gouvernement est résolu à obtenir de tous les magistrats un respect absolu de la République et à exiger d'eux un concours loyal.

Tous les membres du gouvernement sont d'accord sur les questions essentielles.

Je me demande, ajoute le ministre, s'il vous est possible de former un nouveau cabinet qui puisse faire mieux que nous? (Rires et murmures.)

Vous nous avez parlé tout à l'heure d'une majorité parfaitement homogène. Où est-elle donc cette majorité? (Nouveaux murmures.)

Examinant ensuite la question de programme, M. Waddington passe en revue les différentes clauses contenues dans le « programme commun ». Le gouvernement ne veut pas de l'amnistie plénière.

La liberté de la presse n'a jamais été méconnue par lui (Protestations à droite); d'ailleurs une grande loi tendant à régler cette liberté sera bientôt soumise à la discussion du Parlement.

La « liberté des clubs », c'est-à-dire la liberté absolue de réunion et d'association, ne saurait être acceptée par le ministère.

Il termine en faisant un appel au maintien de l'union des républicains, union qui a eu, dit-il, pour résultat de fonder la République, et dit qu'il attend avec confiance le jugement de la Chambre.

Le discours ministériel a été très-faiblement applaudi.

M. Floquet prend la parole; il adjure un des membres de la majorité de venir dire à

la tribune si le programme du ministère peut le satisfaire et s'il est possible à la Chambre d'accorder au gouvernement le vote de confiance qu'il réclame. (Vifs applaudissements.)

M. Jules Ferry succède à M. Floquet. Il commence par insinuer que le cabinet actuel est indispensable, qu'on ne pourra le remplacer.

Au milieu des protestations de la gauche, il continue en rappelant les gloires étranges de la persécution religieuse sur le terrain de l'enseignement.

Cette petite diversion anticléricale est froidement accueillie, certaines phrases soulèvent des tempêtes d'éclats de rires.

On a fait, ajoute le ministre, de la question des fonctionnaires une grande machine de guerre destinée à battre en brèche le cabinet. On ne doit pas renverser un ministère républicain pour une question de receveurs particuliers et de buralistes. Attendez que nous ayons agi pour nous juger. (Rires.)

Parlant des officiers destitués, le ministre leur adresse l'épithète d'impertinents. M. Paul de Cassagnac interrompt pour s'écrier: Allez leur dire cela en face, et vous recevrez leurs épaulettes sur la figure!

Consultée par le président, la Chambre prononce la censure contre M. Paul de Cassagnac qui avait maintenu son interruption. La séance continue.

### Chronique générale.

UNE CONVERSATION CHEZ M. GRÉVY.

La confusion qui règne en ce moment dans le monde parlementaire préoccupe très-vivement M. Grévy.

Dans une conversation qu'il a eue dimanche avec un de ses plus anciens amis du barreau de Paris, qui était allé lui rendre visite, l'honorable Président de la République n'a pas dissimulé ses inquiétudes.

M. Grévy ne croit pas au renversement

contre l'impossibilité prodigieuse que cette bouche candide révérait ainsi.

Il lui fallut aussi une grande minute pour résister au coup brutal qu'il venait de recevoir en plein cœur.

— Sa fille! sa fille! bégaya-t-il en enveloppant Emmeline d'un regard stupéfié.

La jeune fille eut un sourire triste.  
— Vous n'auriez point cru cela, n'est-ce pas? reprit-elle; ma mère est si belle! elle a gardé tant de jeunesse! J'ai l'air d'un petit monstre d'ingratitude en lui infligeant la maternité d'une grande fille comme moi.

Il n'y avait aucune amertume, aucune raillerie dans son accent. Emmeline devait ressentir avec une rigoureuse exactitude ce qu'elle exprimait si douloureusement.

— Mademoiselle, répondit Robert, encore absourdi, en vous calomniant, songez que vous calomniez aussi...

— Non, non, dit-elle, ne vous méprenez pas sur ma pensée. Je ne fais aucun reproche, je ne formule aucune plainte. J'aurais préféré n'être point venue au monde, et sans doute je ne suis pas seule de cet avis; mais, puisque j'y suis, je tâche de me rendre le moins gênante possible.

— Ce qui signifie, mademoiselle, que si vous vivez ainsi dans la retraite...

— C'est que j'y prends plaisir, monsieur.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Ce tableau, si familier aux habitants des Accroches, paraissait encore captiver le regard pensif de M<sup>lle</sup> d'Anglejean. Robert en était tout à fait charmé, et souvent ils échangeaient leurs impressions sur la marche, l'allure, la silhouette d'une voile qui passait.

Emmeline avoua que c'était le spectacle le plus mouvementé dont on pût jouir aux Accroches, ce qui amena le jeune homme à lui demander si elle n'en souhaitait ou n'en regrettait aucun autre.

— Non, dit-elle avec un accent de franchise enjouée; de Paris je ne connais que le bruit assourdissant; de Rome, qu'une église sombre; de Bordeaux, que le port où je m'embarque toujours volontiers pour venir dans cette solitude.

Ils étaient en ce moment appuyés au petit mur d'où la vue s'enfuyait au loin. Pierrette et sa mère faisaient disparaître les traces du repas, et le capitaine s'était esquivé en compagnie d'une vieille pipe, formidablement noireie, qu'il n'osait point montrer devant « Mademoiselle ».

Ces noms de villes, Paris, Rome, firent tressaillir Robert, et puis le souvenir de ce refrain créole...

— D'Anglejean! pensa-t-il, quelle étrange fatalité me place sur la route d'un membre de cette famille?... Paris... Rome... La comtesse Césarine parlait souvent de Rome et toujours de Paris.

Et cette interrogation, qui depuis la veille tourmentait ses lèvres, y monta brusquement, si impérieuse, qu'il ne put la contenir davantage dans les bornes d'une respectueuse discrétion.

— Le nom que vous portez, Mademoiselle, les souvenirs de voyage que vous rappelez, me font soupçonner le lien de parenté qui vous unit sans doute à une personne de grand mérite, à laquelle j'ai eu l'honneur d'être présenté l'hiver dernier, à Bordeaux, et dont la maison est sans conteste la plus distinguée de toute la société cosmopolite.

Emmeline releva les yeux sans surprise, sans empressément, et répondit d'un ton paisible:

— C'est un nom bien peu répandu que le mien, monsieur.

— Si peu, mademoiselle, que j'en ai ressenti beaucoup d'étonnement en l'entendant prononcer hier.

— Je m'étonne à mon tour que Pierrette l'ait prononcé: ce n'est point dans ses habitudes.

— Ce n'est point votre ordre, mademoiselle, qui lui inspire une telle réserve?

— C'est tout simplement l'usage. Aux Accroches,

on m'appelle « Mademoiselle Emmeline », et, pour ces bonnes gens qui n'ont aucun souci des privilèges nobiliaires, ce nom vaut tous les titres du monde.

— Mais vous avez des relations de famille à Bordeaux même?

— Oui, monsieur.

— Madame la comtesse d'Anglejean?

— En effet.

— Eh bien! mademoiselle, j'ai l'indiscrétion féroce des voyageurs, et je serais très-désireux d'apprendre quel degré de parenté vous attache à M<sup>lle</sup> d'Anglejean.

Une ombre de contrariété passa sur le front calme de la jeune fille; sa voix resta douce et grave en répondant:

— M<sup>lle</sup> d'Anglejean est ma mère.

Robert sursauta, puis sourit.

— Je parle de la comtesse Césarine d'Anglejean, une jeune veuve dont la beauté...

Emmeline l'interrompt avec une certaine vivacité:

— Je suis la fille de la comtesse Césarine d'Anglejean, née de Gontas, créole de la Guadeloupe, et du comte Victor d'Anglejean, mort quand j'étais au berceau.

VI

Il fallut à M. de Madiran une grande force sur lui-même pour ne pas se cabrer et s'insurger

prochain du ministère actuel; mais il ne pense pas qu'il puisse survivre aux premiers jours de la session prochaine, et, dans sa pensée, M. Gambetta ne pourra pas se soustraire à l'obligation de prendre le pouvoir.

M. Grévy est, du reste, parfaitement décidé, lorsque le moment sera venu, à mettre le président de la Chambre en demeure de former un cabinet, et c'est à cette seule condition qu'il consentira à laisser MM. Challemel-Lacour, Brisson et Spuller faire partie d'un ministère.

Dans la conversation à laquelle nous faisons allusion, et dont nous garantissons la parfaite exactitude, la question de la dissolution de l'Assemblée actuelle a été soulevée entre les deux honorables interlocuteurs.

M. Grévy a déclaré que l'éventualité de cette dissolution ne lui apparaissait pas, quant à présent, comme une nécessité; mais que si un ministère Gambetta se trouvait réduit à l'impuissance de gouverner, ainsi que cela paraissait à craindre, si l'extrême gauche persistait dans ses revendications et ses exigences inacceptables, il n'y aurait plus qu'à faire une loi électorale et à laisser au pays le soin de trancher les difficultés actuelles.

L'Officiel a donné enfin le grand mouvement préfectoral annoncé depuis quelques jours par tous les journaux ministériels et impatientement attendu par une foule d'ambitions non repues.

De loin, cela devait être quelque chose, et de près c'est peu.

Sur 33 nominations ou déplacements, on ne compte qu'un seul appel à d'autres fonctions, 3 mises en disponibilité et un remplacement pour refus d'acceptation.

Les trois fonctionnaires que le décret met à la disposition des caprices ministériels sont: M. Malmenayde, secrétaire général de l'Eure, M. de Romeuf, secrétaire général du Morbihan, et M. de Malves-Pons, sous-préfet de Briançon.

La mesure d'appel à d'autres fonctions, qui d'ordinaire cache sous un voile pudique une brutale révocation, ne sera pas aujourd'hui très-rigoureuse pour M. Dedebar, secrétaire général des Bouches-du-Rhône, qui en est atteint.

M. Dedebar va, assure-t-on, être nommé chef de cabinet du ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Huriot, nommé directeur de l'établissement des sourdes-muettes de Bordeaux.

Au dire des journaux bien informés, ce mouvement ne serait que partiel; il sera, disent-ils, suivi d'une longue série de nominations de conseillers de préfecture, en remplacement de conseillers mis en disponibilité ou révoqués.

On se rappelle que lorsque le maréchal de Mac-Mahon fut remplacé par M. Jules Grévy, on ne fut pas sans inquiétude au sujet de la façon dont serait accueilli par l'Europe ce changement de gouvernement.

Les ambassadeurs français furent char-

gés de rassurer les puissances sur les conséquences de ce grave événement.

Avec une abnégation chevaleresque qui fait le plus grand honneur de son caractère, le maréchal intervint lui-même pour dissiper les appréhensions qui pouvaient résulter de l'avènement d'un homme de gauche à la présidence de la République.

En prévision des éventualités qui peuvent naître de la crise actuelle, nos représentants à l'étranger ont dû, par ordre, sonder les gouvernements sur l'impression que produirait l'entrée de M. Gambetta aux affaires, comme président du conseil.

Il résulte des renseignements obtenus que cette modification dans la direction du gouvernement de la République serait vue sans inquiétudes.

On lit dans le Figaro :

« Décidément, comme affaires, l'Exposition universelle de 1878 n'a pas valu celle de 1867.

« Malgré le nombre considérable de trains de plaisir organisés l'année dernière, malgré l'attrait des entrées gratuites, il n'est venu à Paris, en 1878, que juste autant de personnes qu'en 1867; mais les étrangers riches ont été beaucoup moins nombreux; enfin l'Exposition de 1867 a rapporté quelques centaines de mille francs, et l'on en a payé ces jours-ci les derniers dividendes, tandis que l'Exposition de l'année dernière se solde par un déficit de 20 millions! »

Nous apprenons qu'il est question de faire poser la candidature du citoyen Blanqui dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles.

Un comité socialiste s'est organisé dans ce but.

Il y aurait donc déjà cinq candidats, sans compter le citoyen Humbert dont les amis tâtent en ce moment le terrain.

Depuis quelques jours, disait avant-hier un membre du cabinet, M. Grévy a reçu de province de nombreuses lettres sur la situation inquiétante du moment.

On paraît beaucoup redouter, dans les départements, l'avènement des gauches pures au pouvoir.

On fait appel aux loyales intentions du Président de la République pour combattre l'influence radicale de ceux qui aspirent à gouverner le pays.

Par décision prise en conseil des ministres, le Président de la République a signé la suspension, pendant un an, avec la mise hors cadre, de tous les officiers de l'armée territoriale qui ont pris part aux banquets royalistes.

On trouve dans la liste les plus anciens noms de France qui, pendant la guerre, après avoir servi comme volontaires, avaient contribué à délivrer Paris de la Commune.

s'entendre du tout. Quelle drôle de chose!

En un tour de main, la pipe s'engouffra dans sa vaste poche; il s'essuya la bouche avec la complète illusion de ne plus sentir le tabac, et gravit quatre à quatre les marches inégales qui conduisaient au jardin.

— Là! fit-il en se plantant en face des deux jeunes gens; qu'y a-t-il?... Mademoiselle, vous avez du chagrin. Et vous, monsieur de Madiran, vous ne feriez pas meilleure mine si je vous avais enfoncé mon gouvernail dans l'estomac.

— Ce n'est rien, je vous assure.

— Allons donc, monsieur!... je ne veux pas que dans mon hameau, dans ma maison, quelque chose vous peine en quoi que ce soit.

— Me peiner!... On ne me peine pas. M<sup>lle</sup> d'Anglejean me faisait l'honneur de m'expliquer... Je ne savais pas qu'elle fût la fille...

— Ah! très-bien!... Et cela vous a fait un effet... hein?... Une jolie femme de mère comme cela, qui aime plus le plaisir qu'elle n'aime...

— Mon bon capitaine, interrompit Emmeline d'un ton persuasif, ne jugeons pas ma mère, voulez-vous?... Nous en avons d'autant moins le droit que j'ai beaucoup de torts à son égard.

Le capitaine fit un bond.

— Beaucoup de torts!... vous? Où donc les prenez-vous, s'il vous plaît, mademoiselle?... Quel chagrin avez-vous pu lui faire, à la com-

M. Tirard s'est rendu à l'Ecole vétérinaire d'Alfort pour ouvrir une enquête sur les actes d'indiscipline qui se sont produits dimanche et que nous avons racontés.

Les élèves qui, bien qu'ils fussent consignés, s'étaient échappés dimanche matin de l'Ecole sont tous rentrés le soir à onze heures après avoir brisé fenêtres et lavabos.

Sur 300 élèves, 80 n'ont pas pris part à la révolte. On assure que les 220 autres seront licenciés pour quinze jours.

M. de la Rochebrochard vient d'adresser la lettre suivante au préfet des Deux-Sèvres :

« Niort, le 2 décembre 1879.

» Monsieur le Préfet,

» J'étais absent de Niort au moment où est arrivé le décret qui me révoque de mes fonctions de maire de la commune de Surin. Je n'ai donc pu, à mon regret, vous adresser réception de cette pièce aussi promptement que je l'aurais désiré.

» Je suis révoqué, paraît-il, pour avoir organisé la conférence de M. Chesnelong; permettez-moi de vous dire que cette mesure est uniquement fondée sur le mépris de la liberté; je suis fier de la subir avec d'honorables collègues.

» Vous révoquez des maires qui ont prêté leur concours à une œuvre de défense sociale et dont le crime a été de demander le maintien de lois existantes: la conférence Chesnelong n'avait pas d'autre but.

» Les gens qui ont patronné et reçu le citoyen Naquet auraient-ils seuls le droit d'organiser des réunions, et un maire qui aurait aidé ce singulier personnage à plaider ici la cause du divorce aurait-il été décoré?

» Après avoir usé de tant de mansuétude envers les bandits de la Commune, voudrait-on enlever aux catholiques leurs plus chères libertés et les autoriser à dire, une fois de plus, que la République est le règne de l'arbitraire.

» Vos ministres menacent les droits des pères de famille; nous nous défendons, et, si la violence remplace aujourd'hui les lois, les hommes qui sont au pouvoir n'y resteront pas longtemps; le pays en fera justice.

» Le maire révoqué de la commune de Surin,

» LOUIS DE LA ROCHEBROCHARD.

Le *Publicateur de la Vendée* a publié la lettre ci-après, que M. de la Roche-Saint-André a adressée à M. le sous-préfet des Sables-d'Olonne :

« Saint-Christophe-du-Ligneron, le 28 novembre 1879.

» Monsieur le sous-préfet,

» Je reçois à l'instant la notification de ma seconde révocation de maire.

» Vous aviez probablement oublié qu'après ma première révocation à la date du 30 octobre et ma réintégration à celle du 14 novembre, j'avais eu l'honneur de vous adresser ma démission de maire de la com-

mune de Saint-Christophe-du-Ligneron, par ma lettre en date du 13 novembre courant.

» Depuis cette époque, monsieur le sous-préfet, je ne remplissais plus les fonctions de maire, et la preuve que ma démission a été acceptée par M. le préfet, c'est qu'à partir de ce jour, toutes les affaires administratives ont été adressées à M. l'adjoint, nous en avons la preuve en mains. Donc, je conclus que j'ai lieu de considérer ma deuxième révocation comme non avenue.

» Veuillez agréer, etc.

» DE LA ROCHE-SAINTE-ANDRÉ,  
» Maire démissionnaire.

LA LOI SUR LE REPOS DU DIMANCHE.

Ces jours derniers, la majorité de la Chambre a montré de nouveau toute la haine qu'elle portait au catholicisme et à la liberté de conscience.

M. Maigne a déposé une proposition de loi relative à l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814, qui interdit le travail pendant les dimanches et les jours de fêtes religieuses.

Or, M. Keller a présenté sur cette proposition un amendement dont le but est, au contraire, de réclamer une plus vigoureuse application de la loi de 1814. Il voudrait en étendre, dans une certaine mesure, les salutaires effets au personnel des chemins de fer. Il défend la loi de 1814, et les nouvelles conséquences qu'il en désire tirer, avec une irrésistible force de logique, une abondance d'arguments nettement et élégamment présentés, un ensemble de citations et d'exemples qui captivent l'attention et qui suscitent à diverses reprises des applaudissements chaleureux sur un grand nombre de bancs.

Ce n'est pas au nom seul des préceptes religieux, mais bien aussi dans l'intérêt des classes laborieuses que l'orateur réclame le maintien du repos obligatoire du dimanche. N'est-ce pas là en effet le plus sûr moyen de restreindre dans des limites sabbatiques la somme d'heures de travail imposées aux classes laborieuses? L'hygiène n'est-elle pas d'accord sur ce point avec la morale religieuse? Dans tous les temps, chez tous les peuples, on a observé ce repos, dont le respect n'est pas moins préconisé par les médecins et les philanthropes que par les économistes et les hommes d'Etat. Mais c'est plus spécialement la cause des employés, mécaniciens, grasseurs, chauffeurs et conducteurs de chemins de fer, des facteurs de la poste et des télégraphistes que M. Keller a pris en main.

Il sollicite pour eux un jour de repos par quinzaine.

Quant à l'Etat, il doit assurément un jour de congé par semaine à ses employés et à ses ouvriers.

L'auteur de la proposition, M. Maigne, s'attire, et avec raison, de bien vives protestations, lorsqu'il s'oppose à l'interdiction du travail du dimanche au nom des israélites et... des protestants. Des protestants! On voit bien qu'il n'a ni traversé le détroit du Pas-de-Calais ni visité l'Allemagne du Nord.

L'orateur de la gauche s'égare dans des digressions théologiques et historiques. La réaction cléricale et monarchique, dit-il, vient toujours à la suite de nos désastres. Les rois nous sont ramenés dans les fougons de l'étranger. « Vous serez encore bien heureux de retrouver un roi pour vous sauver, » s'écrie M. de La Rochefoucauld-Bisaccia. « En 1830, on a fait une révolution pour le chasser, » riposte M. Maigne.

M. Maigne préfère, en fait de repos à procurer aux ouvriers, se ranger à l'avis de M. Nadaud et limiter à dix heures la journée de travail. Aussi, lorsqu'il descend de la tribune, il ne recueille d'applaudissements que sur les bancs extrêmes de la gauche.

Après une réplique éloquentes et indignées de M. Keller, qui proteste avec éclat de son patriotisme et de son dévouement aux intérêts des populations ouvrières; après quelques mots de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia, que les légitimistes seuls applaudissent et qui soulèvent d'ardentes contradictions à gauche, le contre-projet de M. Keller est repoussé et la proposition de M. Maigne adoptée par 364 voix.

Trente-huit députés bonapartistes se sont abstenus. Ont-ils craint de compromettre dès le premier jour, les projets du prince Jérôme et sacrifié leurs convictions religieuses au programme du nouveau prétendant?

Les ouvriers pourront du moins voir de

— Et si vous désiriez rentrer à Bordeaux?...

— J'y rentrerais demain.

M. de Madiran était bouleversé. Jamais révélation plus inattendue n'était tombée sur un cœur plus récalcitrant. Ses yeux l'avaient trompé, soit. Cette femme admirablement belle, auxquels ses détracteurs acharnés n'auraient osé donner trente ans, avait l'art merveilleux de conserver une éternelle jeunesse. Son esprit l'avait trompé. Soit encore. Cette femme spirituelle avait le don d'aveugler l'observation, de troubler le jugement.

Mais comment son âme confiante n'avait-elle pas pressenti que l'âme faisait défaut dans cette séduisante créature? Comment ne s'était-il jamais demandé pourquoi cette mère ne parlait jamais de sa fille?

Il restait là debout, hébété, pâle, sous le regard interrogateur d'Emmeline, qui souffrait d'avoir provoqué cette émotion. Elle ne trouvait cependant aucun mot pour l'apaiser, n'en connaissant point le mobile, et ne pouvait non plus renier aucune des paroles que son grand amour du vrai venait de lui faire prononcer.

Rovelou, qui apparut sur le chemin, lui vint en aide. D'un coup d'œil, entre deux énormes bouffées de la pipe toute noire, il vit le visage altéré de Robert, les yeux inquiets d'Emmeline.

— Mille milliards de têtes de nègres! grommela-t-il, voilà deux jeunesse qui ne paraissent pas

tesse?... Voici M. de Madiran qui peut vous affirmer que les chagrins que vous lui causez ne l'empêchent pas d'être fraîche, grasse, gaie, et de rajourner de douze mois chaque année.

Emmeline reprit d'un ton très-sérieux :

— J'ai eu le malheur de déplaire à ma mère, involontairement, dans mon enfance, quand la petite vérole fit, d'une jolie enfant qu'elle eût aimée, une petite fille grêlée fort désagréable à voir. Plus tard, j'eus le regret de lui déplaire plus encore en m'initiant à des idées qu'elle ne partageait pas, à des croyances qui n'étaient pas les siennes. J'avais donc raison, mon cher capitaine, en m'accusant.

— A votre aise, mademoiselle; mais il faudra chercher d'autres oreilles que les miennes pour y placer ces confessions-là. Moi, depuis dix-huit ans que je vous connais, j'ai vu beaucoup de choses à votre louange, pas une seule à votre charge, et cela me suffit.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

quel côté sont les défenseurs de leurs droits, et les légitimistes peuvent se flatter de s'être montré cette fois encore leurs meilleurs amis.

## Etranger.

**RUSSIE.** — Malgré les démentis renouvelés plusieurs fois, on continue d'affirmer que la Russie concentre des forces militaires considérables sur la frontière occidentale, et surtout en Pologne. Dans les cercles militaires russes, on est très-surexcité contre l'Allemagne et l'Autriche, et la « guerre au printemps » est le sujet favori des conversations. Les officiers russes s'appliquent avec un soin tout particulier à apprendre la langue allemande.

**ANGLETERRE.** — Les nouvelles de la détresse, en Irlande, deviennent de plus en plus alarmantes. Il y a des villages entiers où les habitants n'ont même plus de pommes de terre à manger. Les potentats de la cité de Londres se déclarent prêts à ouvrir des souscriptions et pensent pouvoir obtenir ainsi la somme de cent mille livres sterling (2,500,000 fr.).

**ESPAGNE.** — On écrit de Barcelone qu'une manifestation a eu lieu mardi pour témoigner à la France la gratitude du peuple espagnol.

La foule a fait entendre, sous les fenêtres du consul de France, des acclamations enthousiastes. Le consul de France a été appelé trois fois à son balcon, où il était venu pour remercier la population.

## Chronique militaire.

La gendarmerie comprend aujourd'hui trente et une légions, commandées par des colonels et des lieutenants-colonels. Ces légions ne se raccordent ni avec les divisions militaires, ni avec les divisions administratives. Cette situation a paru au ministre de la guerre présenter de sérieux inconvénients. Les commandements de légion ne sont, au point de vue du service de l'arme, qu'un échelon de centralisation et de transmission entre les compagnies et l'administration de la guerre, et n'ont pas de rapport avec l'organisation départementale; leur rôle de direction et de surveillance est assurément fort important, mais les chefs-lieux de légion sont en dehors des divisions politiques du territoire, tandis qu'au point de vue du recrutement, de la réquisition, de la mobilisation du service des prévôtés, ils sont intimement liés au corps d'armée.

Le ministre de la guerre a en conséquence, par un rapport dont le texte est publié au *Journal officiel* de mercredi, proposé au Président de la République de fusionner les 34 légions de gendarmerie départementale en 20 légions, 19 correspondant aux 19 corps d'armée créés par la loi du 24 juillet 1873, plus une légion pour le ressort du gouvernement de Paris créé par la loi du 16 juillet 1874.

Chaque légion sera commandée par un colonel. Les compagnies seront commandées par un officier supérieur, dont un du grade de lieutenant-colonel dans chaque corps d'armée, pour suppléer, au besoin, le chef de légion et assurer le service de prévôté en campagne; les autres compagnies seront commandées par des chefs d'escadron.

Le siège des différents commandements sera fixé à Paris, Lille, Amiens, Rouen, Le Mans, Orléans, Châlons, Besançon, Bourges, Tours, Rennes, Nantes, Limoges, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux et Alger. Ces propositions ont été agréées par le Président de la République, qui a, en outre, par décision du 22 novembre, décidé que la légion de gendarmerie mobile prendrait la dénomination de bataillon de gendarmerie mobile et a prononcé le licenciement de l'escadron de gendarmerie mobile.

Le chef-lieu de légion par la 9<sup>e</sup> légion, correspondant au 9<sup>e</sup> corps d'armée, est Tours. Le chef-lieu de compagnie commandé par un lieutenant-colonel est Poitiers; les autres chefs-lieux de compagnie sont Angers, Châteauroux et Niort.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Après une journée de pluie et de dégel, le froid a repris et la neige est revenue aussi abondante qu'avant-hier.

Une assez forte tempête a régné une partie de la nuit.

Tous les trains ont éprouvé du retard. Les courriers arriveront avec peine dans les diverses communes des environs.

Hier, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans informait les journaux de Paris que la circulation des trains était interrompue entre Etampes et Orléans, par suite de l'accumulation des neiges sur les voies. Jusqu'à là il n'y avait pas d'interruption de service entre Paris et Tours, par Vendôme.

M. Martin, percepteur à Vezins, est nommé percepteur à Saint-Lambert-des-Lévéés.

## ANGERS.

M. Ernest Mourin, maire d'Angers, docteur ès-lettres, ancien professeur d'histoire, est nommé recteur à l'Académie de Nancy.

M. Mourin avait quitté l'enseignement public depuis longtemps pour s'occuper d'opérations de banque en société avec M. Bigot, son beau-père, dont il a pris ensuite la succession.

— Lundi soir, le Conseil municipal a voté une subvention de 1,000 fr. à l'Association artistique d'Angers.

— Les assises du premier trimestre 1880 s'ouvriront à Angers le lundi 9 février. Elles seront présidées par M. Aubry, conseiller à la Cour d'appel; les assesseurs sont MM. Jousset et Picault de la Ferrière, conseillers à la Cour d'appel d'Angers.

Voici le vote des députés de Maine-et-Loire dans le scrutin sur la proposition de loi de M. Maigne, ayant pour objet l'abrogation de la loi du 13 novembre 1844, relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et les jours de fêtes religieuses reconnues par la loi :

Ont voté pour : MM. Benoist, Louis Janvier de La Motte, Maillé.

Ont voté contre : MM. Berger, le comte Durfort de Civrac, le comte de Maillé, de Soland.

Dans le scrutin sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Duvaux et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'abrogation de la loi des 20 mai, 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire :

Ont voté pour : MM. Benoist, Louis Janvier de La Motte, Maillé.

Ont voté contre : MM. Berger, le comte Durfort de Civrac, le comte de Maillé, de Soland.

Un arrêté du préfet des Deux-Sèvres désigne les territoires de son département sur lesquels seront exécutés les travaux du chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, avec embranchement sur Moncontour.

Un accident est arrivé l'avant-dernière nuit en gare des Ormes (Vienne).

Un train a été tamponné par le train express de Bordeaux, en queue.

Il n'y a eu que de légères contusions de personnes.

Tous les trains ont subi des retards considérables, par suite de l'accumulation de la neige sur la voie.

## NANTES.

Un avis de la Direction des Postes et Télégraphes de Nantes informe les directeurs des journaux de cette ville que les lignes télégraphiques sont interrompues ou entravées, depuis hier matin, par suite du mauvais temps, sur presque toutes les directions.

Retards sérieux à craindre pour les dépêches.

La situation peut toutefois s'améliorer d'un moment à l'autre; toutes les mesures sont prises pour réparer les dérangements le plus promptement possible.

L'almanach de Mathieu de la Drôme, que continue à rédiger le gendre du fondateur,

M. Louis Neyret, nous a appris que « la fin du mois de novembre serait signalée par des pluies, des neiges et des bourrasques terribles. Le froid deviendra très-vif du 23 au 30. Il persistera jusqu'au 7 décembre, se fondera en pluie jusqu'au 20, après quoi la neige tombera avec abondance. »

Nous savons déjà ce qu'il en a été du commencement de cette période; aussi, après ces agréables perspectives, M. Neyret pourrait se dispenser d'ajouter : « mois excessivement variable, alternativement glacial, pluvieux et venteux. Hygiène à observer. Etat sanitaire peu satisfaisant dans les contrées du nord de l'Europe. »

Quant à l'an prochain, les pronostics ne sont guère plus consolants : « L'année 1880, dit M. Neyret, offrira un grand analogie avec la précédente, c'est-à-dire qu'elle sera encore excessivement pluvieuse... Les pluies par leur persistance, les orages par leur fréquence, ravineront nos routes, nos chemins forestiers, détérioreront nos voies ferrées... les directeurs d'établissements balnéaires de tout genre feront encore une triste campagne. »

Tel sera le bilan de 1880 d'après l'almanach de Mathieu de la Drôme. Il est gai!

## Faits divers.

### LE DOYEN DES CONDAMNÉS.

On vient d'arrêter, pour délit de vagabondage, un nommé Louis Desjardins, originaire de Caen, qui est certainement un des types les plus curieux du monde étrange des prisons. Par son âge avancé et par le nombre des jugements qui l'ont frappé, il peut, à coup sûr, passer pour le « doyen des condamnés. »

Desjardins, qui approche de sa quatre-vingtième année, a été condamné trente-neuf fois, toujours pour délits d'abus de confiance, d'escroquerie, de vagabondage ou de rapture de ban. Tout compte fait, il a passé dans les prisons cinquante-sept années de sa vie.

Au temps de sa jeunesse, Desjardins était un très-audacieux aventurier, et les escroqueries qu'il a commises sont en nombre infini. Il avoue lui-même qu'il n'a été condamné que pour la centième partie de ses méfaits.

Un de ses tours les plus hardis est l'escroquerie qu'il commit sous le premier Empire, à Valenciennes, au préjudice du commandant de place. Desjardins avait endossé l'uniforme et les insignes du maréchal Brune et s'était présenté à Valenciennes, précédé d'une estafette. Il annonça pour le lendemain une revue des troupes, mais il partit le soir même, après s'être fait remettre une somme de 4,000 fr.

Peu de temps après il parcourut plusieurs départements, muni de fausses lettres du ministre de l'intérieur, l'accréditant auprès des préfets. C'était un homme de peu d'instruction, mais ses manières affables et distinguées, sa physionomie franche et ouverte prévenaient en sa faveur. Il possédait à un haut degré l'art des travestissements. En 1857, il se fit passer pour M. Siméon de Pécontal, secrétaire des commandements de l'Impératrice, et escroqua ainsi à Bordeaux, à Poitiers, à Limoges, des sommes relativement considérables.

Plus tard, au Mans, il se donna pour inspecteur général des prisons, et capta ainsi la confiance de plusieurs fournisseurs. Un carrossier lui livra une voiture d'une valeur de 5,000 fr. Il partit tranquillement, sans avoir éveillé le moindre soupçon; mais, trois jours après, il était arrêté à Reims, au moment où il allait être reçu par le préfet, à qui il avait demandé une audience au nom de M. de Barante, ingénieur du chemin de fer de l'Ouest. Nous n'en finirions pas s'il fallait raconter tous ses exploits.

Desjardins est un homme très-gai, et il va sans dire que son arrestation ne l'a nullement affecté. Depuis trois semaines environ il était dénué de toute ressource; il allait mendier dans les cabarets, et couchait dans les salles des Pas-Perdus des gares, où il était censé attendre quelqu'un. C'est là qu'il a été ramassé par les gardiens de la paix.

Quelle existence!

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies. (8)

## AUX CAPITALISTES.

La plupart des souscriptions avec primes qui ont été offertes dernièrement à l'épargne française ont été englouties dans des spéculations insensées.

En regard de certaines catastrophes financières, il est bon de signaler les placements avantageux et de tout repos, qui s'annoncent modestement, mais dont l'excellence et la sûreté défient toute critique.

On trouvera ci-après l'annonce d'une Emission de **Bons hypothécaires**, garantis par des immeubles et terrains d'une valeur au moins quatre fois égale. Cette affaire exceptionnelle, qui est non-seulement un bon placement, mais une source de bénéfices assurés, est patronnée par les plus hautes notabilités de la Gironde.

Elle se recommande aux pères de famille, aux capitalistes prudents et avisés.



**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluati, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PERCIER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE 1879.**

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83	20		Crédit Foncier colonial	485			Canal de Suez	711	95	1 25
4 1/2 %	111	75		Crédit Foncier, act. 500 f.	1060			Crédit Mobilier esp.			
5 %	115	45		Obligations foncières 1877	578		50	Société autrichienne	582	50	1 25
Obligations du Trésor	542	50		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	710			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	543			Crédit Mobilier	595		50	Orléans	387	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Crédit foncier d'Autriche	710			Paris-Lyon-Méditerranée	387		
1865, 4 %	530			Est	715		2 50	Est	380		
1869, 3 %	409	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1132	50		Nord	304	50	
1871, 3 %	408	50		Midi	873	50		Ouest	388		
1875, 4 %	513	25		Nord	148			Midi	386		
1876, 4 %	514	75		Orléans	1137	50		Paris (Grande Ceinture)	385		
Banque de France	3380			Ouest	755			Paris-Bourbonnais	385		
Comptoir d'escompte	855			Compagnie parisienne du Gaz	1390			Canal de Suez	563	75	
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	695						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

8 heures	8 minutes du matin	express-poste.
0	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
8	15	express.
7	15	omnibus (s'arrête à Angers).
10	37	express.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

8 heures	30 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

**BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH** 42<sup>e</sup> ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — **MUSÉE SEUL** : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. **MUSÉE et MODES réunis** : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

# MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.; le 46<sup>e</sup> volume, Paris, 7 fr. Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume. **NOTA.** — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 4 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements *franco*, 8 fr. 50; avec le **MUSÉE**, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen **MUSÉE et MODES** contre 50 cent. en timbres-poste.

## MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

50<sup>e</sup> ANNÉE

**LA BANQUE CENTRALE D'ÉMISSION**  
ÉMET  
**10,000 BONS HYPOTHÉCAIRES**  
De 350 fr.  
REMBOURSABLES A 400 FR. EN 20 ANNÉES.  
Intérêt annuel : 20 fr. payables par semestre (Jouissance du 1<sup>er</sup> Janvier 1880).

LE PLACEMENT RESSORT A 5 71 % SANS COMPTER LA PRIME DE REMBOURSEMENT.

Garantie : une première hypothèque sur :  
1<sup>o</sup> Deux millions deux cent mille mètres de terrains à construire à Soulac-Bains (Gironde);  
2<sup>o</sup> Un beau château approprié en Casino;  
3<sup>o</sup> Un grand hôtel en pleine exploitation.

Le produit des BONS est destiné à la création de l'entreprise et à développer les opérations de la Société au moyen des immeubles et terrains qu'elle vient d'acquérir; à établir un chemin de fer de la gare à la plage; à installer sur le bord de la mer un magnifique Casino dans le château acquis à cet effet; enfin à construire de nombreux chalets modèles.  
Un Comité sera constitué pour veiller à l'exécution des engagements pris en faveur des porteurs de Bons.

ON VERSE } 50 fr. en souscrivant;  
100 fr. à la répartition;  
200 fr. du 1<sup>er</sup> au 15 janvier contre remise du titre.

Toute souscription de Dix Bons donnera droit à l'échange contre mille mètres de terrains à prélever sur ceux de la Société. — La plus-value espérée sur ces terrains permet d'évaluer le bénéfice à réaliser à quatre ou cinq fois le capital souscrit.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE  
Les 8, 9 et 10 Décembre

A PARIS : à la BANQUE CENTRALE D'ÉMISSION, 22, rue Neuve-St-Augustin;  
A BORDEAUX : chez MM. H. DE LONGUERUE et C<sup>o</sup>, banquiers;

Et chez tous les banquiers correspondants.

On souscrit dès maintenant. Les souscriptions libérées immédiatement jouiront d'une bonification de 5 francs. (650)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**MAISON**

Située à Dampierre, sur la route, Comprenant cinq pièces, servitudes, pompe et jardin de 11 ares. S'adresser à M. DION, propriétaire à Dampierre. (652)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A VENDRE**  
**DEUX MAISONS**

Situées à Saumur, rue des Pâiens, AVEC JARDINS

D'une superficie de 40 ares, donnant sur la rue du Petit-Versailles. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A LOUER**  
**BOUTIQUE DE FORGERON**

A Saint-Lambert-des-Levés, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (639)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,  
**PORTION DE MAISON**  
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

**A VENDRE**  
**UNE JUMENT**

Avec son harnachement. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**JOLIE PETITE VOITURE**

A quatre roues. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

**PUITS FORÉS**

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

**VICHY**

Plus de Mauvaises Digestions  
Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.  
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.  
Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

## ÉPICERIE GÉNÉRALE

CH. SALMON

**73, Rue d'Orléans, SAUMUR.**

Vente de Marchandises de premier choix à des prix exceptionnels de **BON MARCHÉ** :

Chandelle premier choix	0,55	le 1/2 kilog.
Id. perfectionnée	0,60	id.
Savon de Marseille	0,35	id.
Bougies depuis	1,10	id.
Huile à brûler épurée	0,50	id.

Toutes les autres Marchandises sont vendues dans les mêmes conditions de Bon Marché. (627)

On est prié de ne pas confondre la MAISON SALMON, qui n'a rien de commun avec la Maison Hütt, même rue, même numéro.

**MEUBLES ET TAPISSERIE**  
**E. MARAIS**  
**TAPISSIER-DÉCORATEUR**  
49, Rue d'Orléans, Saumur.  
**MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES**  
Travaux en tous genres à façon.

**L'ASSURANCE FRANÇAISE**  
Compagnie anonyme à Primes fixes  
CONTRE LES  
**ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS**  
**Capital : UN MILLION.**  
Directeur général : M. C. FONTENILLES.  
**SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.**  
Directeur particulier pour la région : **M. LE GRIP**, rue de Poitiers, 43, SAUMUR;  
Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

**ON DEMANDE DES AGENTS** dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

**COMMISSION, NÉGOCE**  
**EXPORTATION, IMPORTATION**  
Maison fondée en 1879  
**FÉLIX HÜTT**  
SAUMUR (Maine-et-Loire).

**ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES**  
**QUIRI et C<sup>ie</sup>**  
Schiltigheim-Strasbourg  
CONSTRUCTEURS PRIVILÉGIÉS  
Des POMPES système MAGINOT, brev. S. G. D. G., à propulseur hélicoïde, détérioration nulle, débit énorme, aspiration pratique de 8 à 9 mètres, pour Travaux hydrauliques, Docks, Canaux, Epuisements, Irrigations et Travaux publics, en général.

**VENTE ET LOCATION**  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. A. HUBERT, mécanicien à Saumur.  
**SEUL REPRÉSENTANT**  
Pour Maine-et-Loire et les arrondissements de Chinon, Loudun, Thouars et La Flèche. (646)

Saumur, imprimerie de P. GODET.